

merveilleux que la vie de la sœur LeBer. On rapporte que ce ministre renonça plus tard à ses erreurs pour embrasser la foi catholique.

Durant ses vingt années de réclusion, Mlle LeBer suivit le même règlement de vie. Elle se levait tous les jours à quatre heures, depuis Pâques jusqu'à la Toussaint, et à quatre heures et demie le reste de l'année. Elle faisait ensuite sa première oraison, qui durait une heure, puis récitait les Petites Heures de l'Office de la sainte Vierge, et entendait la sainte messe, de neuf heures à neuf heures et demie, elle faisait une lecture spirituelle, et de dix à onze heures, une seconde oraison. Puis elle lisait un chapitre du Nouveau-Testament, suivi de l'examen particulier. Elle dînait à onze heures et demie ; à une heure, elle récitait Vêpres et Complies, puis faisait une seconde demi-heure de lecture spirituelle ; et à quatre heures, sa troisième heure d'oraison.

Elle soupait à six heures, récitait le chapelet et d'autres prières vocales à sept heures, et se couchait enfin à huit heures et demie. La sœur Bourgeoys écrivait après sa mort : " Mlle LeBer faisait tout avec tant d'exactitude, qu'on ne vit jamais un plus beau modèle de fidélité, ni un plus puissant motif pour amener, même les plus ferventes, à la plus parfaite observation de nos règles, jusque dans les petites choses, et à nous confondre dans les moindres infidélités. "

Lorsque les Anglais, en 1711, sous le commandement de Walker, s'avancèrent dans le fleuve pour s'emparer de la colonie, on annonça cette nouvelle à Mlle LeBer, " en lui disant que si la flotte ennemie se rendait jusqu'à Québec, c'en était fait du pays. " Non, répondit-elle, après quelques moments de réflexion, la très sainte Vierge aura soin de ce pays ; elle en est la gardienne, nous ne devons rien craindre. " L'événement de la dispersion de cette flotte donna raison aux pressentiments de la Recluse montréalaise.

Mlle LeBer tomba malade vers la fin de septembre 1714. Le 1er octobre elle fit son testament, et deux jours après elle rendait sa belle âme à son Créateur, à l'âge de 52 ans et neuf mois. Le 2, elle fut inhumée dans l'église des sœurs en conformité de ses dispositions testamentaires. Inutile d'appuyer sur le fait que tout Montréal voulut voir la précieuse dépouille avant qu'elle fut confiée à la terre. On connaissait sa vie, ses austérités ; on était convaincu que son âme, purifiée ici-bas même, était allée jouir du bonheur céleste, pour la possession duquel elle avait travaillé sans relâche durant toute son existence.

N. E. DIONNE.